

## Conseil communal de Vufflens-la-Ville

### Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 9/2019 :

### Rénovation de la piste de 100 mètres à la salle de sport

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Madame Claudia Gallotti, Messieurs Pierre Savoy et Michel Equey, votre interlocuteur de ce soir, s'est réunie par deux fois afin d'étudier le préavis suscité pour lequel elle a été mandatée.

A cet effet elle a rencontré MM les Municipaux Duperrut et Maeder qui ont répondu à toutes les questions posées.

Remerciements leurs sont adressés.

Mesdames et Messieurs, selon les informations reçues, cette rénovation aurait de toute façon dû être exécutée d'ici quelques années au plus tard si l'on se base sur la durée de vie moyenne d'une telle installation et le fait qu'elle a déjà subi plusieurs réparations par le passé.

De plus, sachant que cette dépense sera intégralement prise en charge par l'ASIVenoge sur ces 10 prochaines années moyennant même un intérêt de 1,5 %, nous incite à penser que nous réalisons là un petit investissement non négligeable.

Certes, me direz-vous, notre commune paie aussi sa quote-part dans cette association. Mais il n'en reste pas moins que nous nous en sortant quand même largement « gagnant » sachant que l'ASIVenoge aurait aussi pu ne prendre en charge que partiellement ces travaux compte tenu que cette installation est également utilisée par nos sociétés locales.

En conclusion, la commission, à l'unanimité, propose au Conseil Communal d'accepter le préavis municipal no 9/2019 tel que présenté par la Municipalité.

Vufflens-la-Ville le 23.10.2019

Claudia Gallotti

Pierre Savoy

Michel Equey (président)